

EMPLOI	Effectif total	Dont moins de 18 ans
Combien l'établissement occupe-t-il habituellement de salariés - aujourd'hui - il y a un an		
Effectif et qualification des salariés concernés par l'ouverture le dimanche		
Nombre de salariés employés en semaine, appelés à travailler le dimanche :		
Est-il envisagé de recruter du personnel ? - à temps plein - à temps partiel (Préciser la forme du contrat) (CDD / CDI)		
Activité du personnel qui travaillerait le dimanche		

HORAIRES	
Répartition actuelle de la durée du travail (quotidienne et hebdomadaire)	
Existe-t-il un accord sur l'aménagement du temps de travail (modulation ...) ?	
L'entreprise a-t-elle eu recours aux heures supplémentaires au cours des 6 derniers mois?	
Horaires pratiqués en semaine :	
Horaires qui seraient pratiqués le dimanche :	
Indiquer comment serait donné le repos hebdomadaire obligatoire :	Un autre jour que le dimanche à tout le personnel de l'établissement : <input type="checkbox"/>
	Du dimanche midi au lundi midi : <input type="checkbox"/>
	Le dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine : <input type="checkbox"/>
	Par roulement à tout ou partie du personnel : <input type="checkbox"/>

	Effectif
Nombre de salariés de l'établissement	
Nombre de salariés susceptibles de travailler le dimanche	

Représentation du personnel (oui / non)	
Aucune	Comité Social et Economique (CSE)

CONTREPARTIES (à préciser)					
	Majoration de rémunération	Majoration du repos compensateur	Volontariat écrit du personnel	Engagement en matière d'emploi ou en faveur de certains publics en difficulté et des personnes en situation de handicap	Justificatifs à joindre :
Convention collective ou accord collectif de branche					Joindre : convention ou accord
Accord de groupe, d'entreprise ou d'établissement					Joindre : accord + récépissé de dépôt délivré par la DDETS (ex DIRECCTE)
À défaut de convention ou d'accord collectif, décision unilatérale de l'employeur conforme à l'article L.3132-25-3 du code du travail (indication des contreparties)					Joindre : copie de la décision
	Majoration de rémunération au moins égale au double de la rémunération due	Majoration du repos compensateur	Volontariat écrit du personnel	Engagement en matière d'emploi ou en faveur de certains publics en difficulté et des personnes en situation de handicap	
Après avis du Comité Social et Economique (CSE)					Joindre : procès-verbal de consultation
Approuvée par référendum des salariés concernés					Joindre : procès-verbal du référendum + liste émargement

Commerce de détail :	
Dérogations accordées par le maire [article L3132-26 du code du travail] au titre de l'année en cours (maximum 12) et qui doivent être sollicitées avant toute demande de dérogation préfectorale	
Dérogations obtenues (1)	Dates :

(1) joindre copie des arrêtés municipaux

MOTIVATION de la DEMANDE

Importance présumée des activités du dimanche

Pourcentage estimé du chiffre d'affaires du dimanche par rapport aux autres jours de la semaine

**Motifs invoqués à l'appui de la demande de dérogation
(à détailler dans un courrier annexe si la place est insuffisante – *fournir les justificatifs*)**

Existence d'un préjudice au public :

Expliquer en quoi l'ouverture le dimanche répond à une clientèle insusceptible d'être différée un autre jour de la semaine

Fonctionnement normal de l'établissement compromis :

Expliquer en quoi l'a fermeture le dimanche compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement

OBSERVATIONS EVENTUELLES

« L'employeur ou son représentant dûment habilité, certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements et s'engage, par ailleurs, à appliquer en tous points l'accord, convention ou décision produit à l'appui de cette demande ».

Le (date) :

Signature (préciser nom et fonction) :

Nom et prénom du correspondant

chargé du suivi du dossier :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopie :

Courriel :

Boîte fonctionnelle (si existante) :

Documents à joindre obligatoirement à la demande (Toute demande incomplète sera refusée)

A. Pour les entreprises soumises à une convention collective ou un accord collectif de branche

1. formulaire de demande de dérogation dûment rempli et signé ;
2. copie de l'intégralité de la convention ou accord, avec un signalement des articles concernés ;
3. pour les demandes ponctuelles des commerces de détail : copies des 12 dérogations du Maire accordées dans le cadre de l'article L3132-26 du code du travail.
4. justificatifs des motifs invoqués à l'appui de la demande de dérogation (Existence d'un préjudice au public ou Fonctionnement normal de l'établissement compromis)

B. Pour les entreprises soumises à des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement

1. formulaire de demande de dérogation dûment rempli et signé ;
2. copie de l'intégralité de l'accord, avec signalement des articles concernés ;
3. copie du récépissé de dépôt délivré par la DDETS (ex : DIRECCTE) ;
4. pour les demandes ponctuelles des commerces de détail : copies des 12 dérogations du maire accordées dans le cadre de l'article L3132-26 du code du travail.
5. justificatifs des motifs invoqués à l'appui de la demande de dérogation (Existence d'un préjudice au public ou Fonctionnement normal de l'établissement compromis)

C. Pour les entreprises non soumises à des accords collectifs :

1. formulaire de demande de dérogation dûment rempli et signé ;
2. décision unilatérale de l'employeur soumise à référendum à bulletin secret ;
3. procès-verbal de référendum ;
4. copie de la liste d'émargement du référendum avec mention des noms, prénoms et qualification des salariés ;
5. copie du procès-verbal de la consultation et de l'avis du comité social et économique (*lorsqu'il existe*) ;
6. pour les demandes ponctuelles des commerces de détail : copies des 12 dérogations du maire accordées dans le cadre de l'article L3132-26 du code du travail.
7. justificatifs des motifs invoqués à l'appui de la demande de dérogation (**Existence d'un préjudice au public ou Fonctionnement normal de l'établissement compromis**)